

Paris, 1 août 2025

Notification d'un Evènement de Remboursement (*Put Event Notice*)
Avis aux porteurs d'obligations Verallia relatif à l'occurrence d'un Changement de
Contrôle (*Change of Control*)

Les Obligations concernées sont les suivantes :

ISIN / Code commun	Obligations
ISIN : FR0014003G27 Code commun : 234202227	Obligations « <i>Sustainability Linked</i> » d'un montant de 500 000 000 € portant intérêt au taux de 1,625% venant à échéance le 14 mai 2028 (les « Obligations 2028 »)
ISIN : FR0014006EG0 Code commun : 240703769	Obligations « <i>Sustainability Linked</i> » d'un montant de 500 000 000 € portant intérêt au taux de 1,875% venant à échéance le 10 novembre 2031 (les « Obligations 2031 » et avec les Obligations 2028, les « Obligations » et individuellement une « Souche »)

Les porteurs des Obligations émises par Verallia (l'« **Emetteur** »), admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, sont par le présent avis informés de la survenance d'un Changement de Contrôle (*Change of Control*) de l'Emetteur tel que défini à la modalité 5(c) (*Redemption at the option of the Noteholders following a Change of Control*) des modalités de chaque Souche d'Obligations (les « **Modalités** »).

Les termes commençant par une majuscule utilisés au sein du présent avis ont la signification qui leur est donnée dans les Modalités.

La nature du Changement de Contrôle (*Change of Control*) et les circonstances qui ont donné lieu à sa survenance sont les suivantes :

Le 24 avril 2025, BW Gestão de Investimentos Ltda.¹ (« **BWGI** ») a lancé une offre publique d'acquisition sur les actions de l'Emetteur, qui a été approuvée par l'Autorité des marchés financiers le 5 juin 2025, aux termes de laquelle BWGI proposait d'acquérir le contrôle de l'Emetteur par le biais d'une offre publique d'acquisition, au prix de 28,30 euros par action, sans retrait de la cote (l'« **Offre** »). L'Offre n'était soumise à aucun seuil de réussite autre que celui de l'atteinte du seuil légal de 50% du capital social ou des droits de vote de l'Emetteur. La période initiale de l'Offre a été ouverte du 23 juin 2025 au 25 juillet 2025.

¹ BWGI agit en tant que société de gestion de Kaon V, un compartiment de Kaon Investment Fund ICAV et actionnaire direct de Verallia.

Le 28 juillet 2025, l'Emetteur a annoncé les résultats de la période initiale de l'Offre. 50 097 577 actions Verallia ont été apportées à l'Offre au cours de sa période initiale, représentant 41,47% du capital social et 34,88% des droits de vote de Verallia. En conséquence, BWGI détient désormais 70,31% du capital social et 62,81% des droits de vote de Verallia à compter de la date de règlement-livraison de l'Offre initiale, qui a eu lieu le 1^{er} août 2025, déclenchant ainsi un « Changement de contrôle » (*Change of Control*) au sens de, et conformément à, la Modalité 5(c) (*Redemption at the option of the Noteholders following a Change of Control*).

Procédure pour exercer l'Option de Remboursement (Put Option) :

Suite à la survenance d'un Changement de Contrôle, chaque porteur d'Obligations a la possibilité de demander le remboursement (ou, au choix de l'Emetteur, le rachat) de toutes les Obligations qu'il détient (l'« **Option de Remboursement** » (*Put Option*)) durant la période de 15 Jours Ouvrés (*Business Days*) (tel que défini dans les Modalités) qui suit la publication du présent avis (soit jusqu'au 25 août 2025 inclus) (la « **Période d'Option de Remboursement** » (*Put Period*)), à la Date de Remboursement Optionnel (telle que définie ci-dessous), à leur valeur nominale majorée des intérêts courus jusqu'à la Date de Remboursement Optionnel (exclue), soit un montant de remboursement de 100 520,89 euros par Obligation 2028 et de 101 551,37 euros par Obligation 2031.

Pour exercer l'Option de Remboursement, chaque porteur d'Obligations doit transférer (ou faire transférer par son Teneur de Compte (*Account Holder*)) ses Obligations à rembourser (ou à racheter) sur le compte de l'Agent Payeur (*Paying Agent*) (dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous) conformément à l'Avis d'Exercice de l'Option pour le compte de l'Emetteur, pendant la Période d'Option de Remboursement, accompagné d'un avis d'exercice dûment complété et signé, dont le modèle est disponible auprès de l'Agent Payeur (un « **Avis d'Exercice de l'Option** » (*Put Option Notice*)) et dans lequel le porteur d'Obligations peut indiquer un compte libellé en euros sur lequel le paiement relatif à ce remboursement doit être effectué. Une fois transmis, l'Avis d'Exercice de l'Option est irrévocable.

L'Avis d'Exercice de l'Option sera réputé être daté du Jour Ouvré au cours duquel la dernière des deux conditions (a) et (b) ci-dessous est remplie, si elle est satisfaite au plus tard à 17h00 (heure d'Europe centrale (CET)), ou le Jour Ouvré suivant si elle est satisfaite après 17h00 (heure d'Europe centrale (CET)) :

a) la réception par l'Agent Payeur de l'Avis d'Exercice de l'Option envoyé par le Teneur de Compte dans les livres duquel les Obligations concernées sont détenues sur un compte-titres ;

b) le transfert des Obligations à l'Agent Payeur par le Teneur de Compte concerné.

En cas d'exercice valide de l'Option de Remboursement pendant la Période d'Option de Remboursement, les Obligations concernées seraient remboursées le 8 septembre 2025 (la « **Date de Remboursement Optionnel** » (*Optional Redemption Date*)).

Coordonnées de l'Agent Payeur (Paying Agent) :

Société Générale

32, rue du Champ de Tir – CS 30812 44308 Nantes Cedex 3
France

Email : nantes.gis-op-titres@sgss.socgen.com